

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Entre les soussignés :

M. Mme Bessière-Clarke
Demeurant 20 impasse de la Prise du Jas, 17480 le Château d'Oléron
Ci-après désignés « le bailleur », d'une part,

et M. Mme
demeurant
ci-après désigné « le preneur », d'autre part,

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le bailleur donne à loger au preneur, qui accepte, les locaux meublés sis 20 impasse de la
Prise du Jas, 17480 le Château d'Oléron
dont la désignation suit :

DESIGNATION

Villa de 6 pièces principales chauffage par le sol
Salle à manger
Salon TV, chaîne Hifi, lecteur DVD
Cuisine avec évier double bac, micro-ondes, réfrigérateur, congélateur, plaque Induction 3
feux, four, lave-vaisselle, cafetière et théière électriques, grille-pain, vaisselle et couverts,
barbecue extérieur, plancha
Cellier avec lave-linge et sèche-linge
Chambre 1 avec salle d'eau (douche et wc) 1 lit deux personnes, 160 x 200, TV, terrasse
Chambre 2 avec salle d'eau (douche et wc) 1 lit deux personnes 160 x 200, TV, terrasse
Chambre 3 1 lit deux personnes 160 x 200
Chambre 4 deux lits 80x190 pouvant faire 1 lit de 160 x 190
Chambre 5 deux lits 80x190 pouvant faire 1 lit de 160 x 190
Salle de bain avec une baignoire, une douche Italienne, 1 meuble deux vasques, radiateur
sèche serviette, sèche-cheveux
Linge de lit, de toilette, nappes et torchons
Les lits sont faits à l'arrivée
Piscine : 7m x 3.5m profondeur 1.50m avec abri bas sécurisé Norme xxxx,
Terrasse 100 m² cuisine d'été comprenant 1 table pour 8/10 personnes, salon d'été avec quatre
fauteuils, chaises longues, parasols

DUREE DE LA LOCATION

La présente location est consentie pour une durée de : semaine à compter du
samedi à partir de 17h
pour se terminer le samedi à 10h.

LOYER

Le montant du loyer pour la période du au (.... semaines)
est de euros (somme en lettres)

Le preneur s'engage à adresser, ce jour, par chèque, 25% de ce montant, soit la somme de :
..... euros (somme en lettres) à titre d'acompte, le solde devant impérativement être réglé au
plus tard 10 jours avant la mise à disposition des lieux.

Le prix comprend toutes les charges (eau et électricité dans la limite d'une consommation raisonnable par rapport au nombre de locataires et à la durée de la location).

CONDITIONS GENERALES

La présente location est faite aux charges et conditions suivantes que le preneur s'oblige à exécuter :

- n'occuper les lieux que bourgeoisement, l'exercice de toute profession étant interdite, le preneur reconnaissant que les locaux faisant l'objet du présent contrat ne lui sont loués qu'à titre de résidence provisoire et de plaisance ;
- ne pouvoir sous-louer les lieux loués sauf accord écrit du bailleur ;
- s'assurer contre les risques locatifs, vol, incendie, dégât des eaux et les recours des voisins et faire assurer le mobilier donné en location (extension villégiature « location vacances » à demander à son assureur).
- effectuer le ménage en fin de location de façon à remettre la maison dans l'état où elle a été confiée au preneur, poubelles vidées et portées au conteneur.

Option ménage en fin de séjour : 80 € - merci de cocher la case :

La présence n'est pas acceptée

En cas d'annulation du fait du preneur à moins d'un mois de la date de début de location, l'acompte sera conservé par le bailleur. En cas d'annulation du fait du preneur à moins de 10 jours de la date de début de la location ou au cours de celle-ci, l'intégralité du loyer sera conservée par le bailleur.

DEPOT DE GARANTIE

Le preneur devra verser au bailleur le jour de la prise de possession des lieux, par chèque, une somme de 2500 euros (deux mille euros) à titre de dépôt de garantie pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux objets garnissant les lieux loués. Ce chèque ne sera pas encaissé et sera restitué au plus tard une semaine après la fin de la location, sauf en cas de dégradations qui nécessiteraient l'établissement d'un devis de réparations dont le montant sera déduit du dépôt de garantie.

ETAT DES LIEUX

Un état des lieux contradictoire et un inventaire seront établis à l'entrée du preneur et feront l'objet d'un pointage en fin de location.

Fait au Château d'Oléron, le

Le bailleur

Le preneur
Faire précéder de la mention
Manuscrite « lu et approuvé »

Signature

signature